



VILLE DE SAINTE-ADÈLE

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 1193

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS est donné par le soussigné que le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 17 mars 2014, adoptait le règlement suivant :

Règlement numéro 1193 décrétant un emprunt relativement au cautionnement d'un prêt de la Corporation du Parc d'affaires La Rolland, ainsi que les frais inhérents pour un montant de 5 075 000\$, et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 5 075 000\$.

Le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé le règlement numéro 1193 le 12 novembre 2014.

Ledit règlement entre en vigueur le jour de sa publication et est actuellement déposé au bureau de la soussignée à l'hôtel de ville situé au 1381 boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, province de Québec, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau, ainsi que sur le site Internet de la Ville, à l'adresse: ville.sainte-adele.qc.ca, sous l'onglet « Publications ».

DONNÉ À SAINTE-ADÈLE, ce 19 novembre 2014

Le greffier adjoint

(s) Yan Senneville

Yan Senneville